HABITATIONS HOCHELAGA

MAI 2015 - VOLUME 1 - NUMÉRO 1 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

INFORMER A CONSULTER A AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée 575, rue Joliette

Investissements 1,2 M\$

Calendrier

Phase 1 : de la mi-avril à la mi-juillet 2015 Phase 2 : du début d'août au début de novembre 2015

Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h Travaux de démolition après 8 h

Entrepreneur

MPL inc.

Travaux pour sécuriser les façades

Tous les 5 ans. l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de 5 étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. L'inspection des façades de votre immeuble a révélé quelques anomalies. L'Office doit donc apporter les correctifs nécessaires. Ces travaux permettront d'éviter une dégradation plus importante du revêtement et des balcons. Ils rendront votre immeuble plus étanche pour qu'il reste en bon état longtemps.

Les travaux se dérouleront en 2 phases :

- Phase 1 : travaux sur les façades donnant sur la rue Sainte-Catherine Est (façade nord) et la rue De Chambly (façade est).
- ▶ Phase 2 : travaux sur les facades donnant sur la rue Notre-Dame Est (façade sud) et sur la rue Joliette (façade ouest).

À chacune des phases :

Les balcons et la maçonnerie seront réparés.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

bruit, vibrations importantes et poussière.

Pour la sécurité des ouvriers et la vôtre, PAS DE CLIMATISEUR, NI D'ACCÈS À VOTRE BALCON :

- Du début de mai à la mi-juillet pour les locataires des facades nord et est.
- ▶ Du début d'août à la fin du chantier pour les locataires des façades sud et ouest.

De plus, des places de STATIONNEMENT seront utilisées par l'entrepreneur pendant le chantier. Les locataires touchés recevront un avis. Ils ne seront pas facturés.

Avec vous



Lors de la rencontre d'information du 14 avril 2015, une trentaine de locataires étaient présents. Ils ont été informés sur les travaux, les inconvénients et le déroulement du chantier en 2 phases :

Tous les travaux se feront par l'extérieur. Les ouvriers n'auront pas à entrer dans votre logement.

Lorsque les travaux de la phase 1 seront terminés, les **climatiseurs** pourront être installés sur les façades nord et est. Au même moment, les climatiseurs installés sur les façades sud et ouest devront être retirés, pour la phase 2 des travaux. Cependant ni l'entrepreneur, ni l'Office ne pourront être

tenus responsables des bris causés aux climatiseurs par la poussière du chantier.

- Vous n'aurez pas à assumer les frais liés à l'utilisation de votre climatiseur pendant la période où vous ne pourrez pas l'utiliser.
- Pour votre confort, la salle communautaire sera ouverte tous les jours et elle sera climatisée.
- Afin que les locataires puissent continuer de fréquenter la terrasse pendant la phase 1 des travaux, il a été convenu de la déplacer.
- Une autre **rencontre d'information** sera organisée vers la mi-juillet. Surveillez les avis.



À vous d'agir — Rôle du locataire

Que devez-vous faire pendant les travaux ?

- Lorsque nous vous le demanderons, vous devrez :
 - Vider votre balcon, retirer votre climatiseur et enlever votre antenne satellite.
- 2. Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble pour de l'information générale.



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec Caroline Stewart, votre agente de liaison, en composant le 514 872-9235.

Travaux réalisés par :



Travaux financés par :









L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-0MHM (6646)

Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ Préparer votre balcon pour la venue des ouvriers
- ► Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps









